



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION 18 JUILLET 2018

### SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JOSÉ DIAZ

**Présents :** Mmes BASTOS -- ESCROIGNARD - SYLVESTRE  
MM. DIAZ (Président de séance) -- BARBERON – FAUGERON – LE NAGARD – LETELLIER --  
MOREIRA - MOUKRIM

**Assistent :** MM. BARRAU, Directeur Administratif - BOULEGROUNE (CTD)

**Excusés :** Mme CAIGNARD  
MM BELLEHIGUE - BOISDENGHIEEN – DELFORGE - GOMES - GUILLEMET (Président de la CDA)  
- LEMOINE (Président Commission Technique) - NIANGHANE - PIZZUTI

Début : 19h30

#### **\* Point Financier**

- Relevé compte-club

Le Comité prend connaissance des Clubs en infraction au titre du relevé compte-club. Le rappel par voie recommandée avec AR sera adressé avec une date butoir au 20/08/2018.

- Annexe Financière

Le Comité valide les ajouts proposés et demande la diffusion sur le site Internet (cf document joint).

#### **\* Point Règlementaire**

- FMI

Le Comité décide de poursuivre le déploiement de la FMI et ouvre son utilisation à toutes les divisions de catégorie Anciens + 35 ans (D1 à D4), à la D1 Féminine, et au critérium Avenir U13. Il est en plus décidé d'assurer la FMI dès le 1<sup>er</sup> tour de toutes les Coupes dont le championnat est concerné par la FMI.

Concernant les formations : la CDIF a préparé un planning de formation pour mettre à niveau toutes ces équipes.

Concernant les tablettes, une étude sera menée pour déterminer les besoins, et les coûts s'y affèrent. Une communication sera adressée aux Clubs.

- Coupe du Comité U12

Le Comité valide le [règlement](#) de cette nouvelle Coupe, suite au Groupe de Travail Football Animation et aux conclusions rendues.

Ce Règlement sera en ligne ; la Cion Football Animation ainsi que Yves Allard se rendront disponibles pour l'expliquer si besoin.

- Modifications du RS

Le Comité prend connaissance des modifications règlementaires issues du Comité de Direction de la Ligue de Paris IDF du 11/07/2017, et du projet de refonte des catégories jeunes. Les modifications seront reprises dans le RS du DVOF. Le nouveau Règlement Sportif sera mis en ligne ultérieurement.



## \* **HOMOLOGATIONS**

### Groupes 2018/2019

Le Comité homologue **les groupes** présentés par la représentante de la Cion Calendrier et Organisation des Compétitions, lequel a fait l'objet de correction par rapport à la 1<sup>ère</sup> publication suite à des communications ligue et Clubs.

Le document est annexé à ce présent PV.

### Calendriers

- **Général Foot à 11 et Coupes** : approbation du **calendrier** présenté, lequel est calé sur le calendrier Ligue.
- **Foot Animation et Futsal** : le Comité décide d'approuver ces **2 calendriers** lesquels seront publiés en annexe.

## \* **DIVERS**

### TECHNIQUE

#### Critériums Avenir U11 et U13

Approbation des Clubs qui participeront à ces critères, eu égard aux critères règlementaires connus. La liste sera communiquée aux Clubs.

### ARBITRAGE

#### Couverture par des arbitres officiels

Le Comité accepte la proposition de la CDA de couvrir la division Départementale 4 catégorie U15, considérant qu'ils auront un nombre suffisant d'arbitres. Le **document** sera également diffusé aux Clubs.

#### Arbitrage Futsal

Suite au sondage adressé aux Clubs Futsal, et à leurs réponses toutes favorables, le Comité valide le double arbitrage sur la D1 et la D2 du Championnat Futsal, et limite à 50 euros l'indemnité pour chaque arbitre. Il appartiendra aux Clubs de payer les arbitres sur l'intégralité de la saison, et le compte club du 30 juin sera crédité du montant dû par le DVOF, conformément au projet soumis (le surcoût de cette mesure ne doit pas dépasser 200€/saison/équipe Futsal)

### Ententes

Le Comité valide le tableau présenté concernant les renouvellements et les nouvelles demandes d'**Ententes**.

Fin : 23h00